LETTRE

DE LANJUINAIS

A LA CONVENTION NATIONALE.

ROBESPIERRE et ses complices me proscrivirent en votre nom, et me dévouèrent aux massacres : j'y ai heureusement échappé jusques ici. Garantissez moi, que je ne périrai pas sans avoir été entendu et jugé. Vous avez écrasé le tyran qui m'opprima ; vous avez frappé de mort la plupart des individus et des corporations, qui conspirèrent avec ce monstre pour me perdre, pour asservir, piller et égorger les citoyens.

Depuis quatre mois il vous est permis d'être justes, et chaque jour vos décrets prouvent que vous en avez la ferme volonté. C'est la justice uniquement que je réclame, la justice la plus sévère comme la plus impartiale. Je fus arrêté sur une dénonciation que, libres encore, vous déclarâtes calomnieuse à la presque unanimité. Je fus arrêté en vertu d'un décret que les conspirateurs vous arrachèrent à force ouverte, après trois jours de siège et de résistance, sans qu'il y eût à ma charge le moindre indice.

Je fus proscrit à la voix de Saint-Just, de Barrère, pour des délits chimériques déclarés postérieurs à mon arrestation, sans autres preuves, sinon que j'avais fui les juges assassins auxquels on voulait me livrer et qui ont immolé vos collègues. Mon seul crime fut d'avoir été fidèle mandataire du

Peuple, d'avoir, avec le plus entier abandon de mes intérêts personnels, courageusement défendu ses droits et sa liberté.

La plus exécrable des tyrannies, qui jamais ait désolé la terre, a trop justifié mes cris d'allarmes : elle a vérifié trop déplorablement ma prédiction du 2 juin. Cependant je languis depuis bientôt 18 mois dans un cachot : si je vis, c'est dans l'ombre de ce silence de la mort, dans des engoisses réservées aux plus grands criminels. Est-ce trop vous demander, si je vous supplie de n'être pas envers moi plus avares des formes, que vous ne l'avez été envers le tigre de l'Ouest..... pour l'assassin de 30 ou 40 mille français !

Eh bien ! Qu'il me soit seulement permis de paraître où il vous plaira pour vivre, si je démontre mon innocence ; pour expirer sous le glaive de la loi, si je suis trouvé

coupable. Que ma cause soit discutée et décidée, pourvu qu'elle n'exclue pas la justice : que pour prix de mon dévouement patriotique, je sois sauvé du carnage; que je ne sois point massacré, mais jugé. Veuillez, citoyens, vous faire rendre compte, par vos comités de gouvernement, de ma pétition du 18 Vendémiaire, et donnez moi provisoirement la ville de Paris ou de Rennes pour prison.

Cette lettre n'est datée d'aucun lieu. L'assemblée la renvoie aux comités de salut public et de sûreté générale, pour en faire un rapport dans trois jours.